

que je sens, enfin n'est plus guère lui-même, ce qu'il avoue très gentiment vingt fois par jour. Je ne puis t'exprimer combien il m'aime. Rien n'est doux comme de pouvoir s'appuyer ainsi sur l'amour d'un être plus fort que soi, qui vous protège sans vous dominer. Nous avons été à Tulle pour deux jours, la préfète, sœur d'Odilon Barrot, a été charmante pour moi. Je ne puis te dire combien on m'a témoigné d'indulgence ; on me choie, on me fête ; je fais des frais de mon côté, et j'ai réussi au delà de mes vœux ; mon mari est ravi de cela, sa famille est toute fière et heureuse ; enfin, ils m'appellent leur bénédiction, et je ne saurais assez les aimer pour tout ce qu'ils me témoignent d'affection, de soins, de bonheur."

A M. Elmore, le 2 octobre :

".....Toute ma nouvelle famille est parfaite pour moi ; on m'accable de prévenances et de soins... Enfin, je suis, grâce à Dieu, chez moi, aimée, tranquille, heureuse."

A madame Garat, le... octobre :

"Je suis toujours une heureuse et gâtée personne ; Charles me fait la cour assidue d'un prétendant, m'accable de tendresse, de soin, d'adoration... Vraiment, je remercie Dieu du fond de mon âme, et du Charles qu'il m'a donné, et de la vie qu'il a ouverte devant moi. Seules vous me manquez... Adieu, ma chère petite tante ; je t'écris comme un chat, et je t'aime comme un chien."

La lecture de ces derniers mots excite une vive hilarité dans l'auditoire. Seule, madame Lafarge est insensible à tout ce qui se passe autour d'elle, absorbée, privée de mouvement.

"Est-ce de l'hypocrisie, tout cela ! s'écrie Me Paillet, est-ce un rôle habilement, patiemment joué ? Mais, quand elle s'adresse à des tiers, à des indifférents, sera-t-elle hypocrite pour le seul bonheur de l'être ? Le 22 décembre, elle écrit à M. de Sahune, conservateur des forêts de la couronne, en lui demandant de hâter par son influence l'affaire du brevet d'où dépend le retour de son mari : "M. Lafarge, lui dit-elle, m'entoure de la plus vive et délicate affection, il devine mes desirs pour les réaliser... enfin, monsieur, je suis une heureuse femme..."

Et toutes les réponses saisies au Glandier, écrites de la main des personnes les plus recommandables, amies de la famille Cappellet, prouvent que madame Lafarge se disait à tous et toujours parfaitement heureuse. Et elle aurait dissimulé, trahi pendant six mois !

Puis Me Paillet montre par des lettres nombreuses, Lafarge poussant incessamment sa femme à des dé-

marches, à des recherches d'influences relativement au brevet. Si donc madame Lafarge s'occupe souvent d'affaires, elle n'est que l'écho de son mari.

Vient l'affaire des gâteaux. Me Paillet cherche à établir que la substitution au Glandier d'un seul gâteau empoisonné aux gâteaux innocents a été impossible. Les témoignages le prouvent, et jusqu'aux réticences d'Anna Brun. Et qui l'aurait fait au Glandier ? Madame Lafarge ? On sait bien que ce n'est pas possible. Avait-elle donc un complice ? Qu'on le montre. La substitution a pu être faite au dehors. La caisse, fermée au départ avec des petits crochets, arrive fermée avec des clous ; les objets n'y sont plus dans leur disposition primitive. Et puis, combinaison machiavélique ! madame Lafarge fuit écrire la lettre d'envoi par sa belle-mère ; mais c'est là tout justement ce que devait éviter l'empoisonneuse, et faire que l'on n'annonçât pas des gâteaux quand on n'en envoyait qu'un seul. Et quelle adresse à envoyer un gros gâteau empoisonné, afin que Lafarge ne puisse pas s'empoisonner seul ?

Ce gros gâteau, l'empoisonneuse lui écrira de le manger à onze heures du soir, quand il rentre fatigué, après un dîner en ville ; toute la sympathie du monde ne fera pas qu'il le mange tout entier, et voilà la pièce de conviction qui reste sur la table, et madame de Violaine, cette sœur chérie de madame Lafarge, elle est peut-être là ! le 3 décembre, Lafarge écrit au Glandier qu'elle va revenir à Paris, et madame Lafarge s'exposerait à empoisonner sa sœur !

"Le brevet est obtenu dit l'accusation, Lafarge doit mourir." Erreur ! c'est le 14 que les gâteaux partent du Glandier, et le 15 décembre, Lafarge n'a encore qu'un certificat de demande ; le 20, il ne l'a pas encore ce brevet. L'empoisonneuse voulait donc tuer aussi le brevet ? encore une base de l'accusation qui s'écroule.

Pendant l'indisposition de Lafarge à Paris, sa femme est inquiète. Qu'aurait-on dit, si elle fût restée impassible ? C'est une femme étrange, peut-être, exceptionnelle, exagérée, soit ; mais assassin !

Le 18 septembre, Me Paillet discute les témoignages, celui de la mère de Lafarge, qu'on n'aurait pas dû entendre, qui a violé le secret d'un testament, qui, à côté du cadavre encore chaud de son fils, s'est froidement emparée de tous les papiers ; celui d'Anne Brun, jeune fille au tempérament hystérique dont l'imagination est plus sûre que la mémoire ; celui d'un Denis, l'homme

aux faux billets, aux voyages mystérieux, à la haine atroce.

L'empoisonnement au Glandier, où en sont les preuves ? Est-ce le lait de poule voyageur, dont rien ne garantit l'authenticité, que l'empoisonneuse aurait laissé sortir de ses mains avec tant de sang-froid ? Est-ce ce petit pot à l'arsenic si prudemment placé sous la main de tout le monde, où l'on puise devant témoins ?

Nous abrégeons tous ces détails déjà connus du lecteur, pour arriver à la conclusion de Me Paillet. L'empoisonnement, s'il existe, n'a pu être commis par madame Lafarge, elle n'y avait aucun intérêt de passion ou de cupidité ; elle avait tous les intérêts contraires.

"Le voilà, dit en terminant Me Paillet, le voilà ce procès auquel la position sociale de l'accusée, les circonstances bizarres de la lettre du 15 août, les échos empoisonnés de la prévention, une publicité longtemps hostile, avaient donné un retentissement inaccoutumé !

"J'ai voulu l'examiner, le passer au creuset de la logique et de la froide raison, avec cette bonne foi qui est l'âme de mon ministère. Qu'est-il arrivé ? C'est que ces preuves graves, vues de loin et en masse, se sont affaiblies et effacées à mesure que nous nous en sommes approchés, comme s'effacent les montagnes dont on s'approche. Qui vous retiendrait encore ? Comment hésiteriez-vous à dire avec moi, dans la sincérité de vos consciences : Non, cette femme n'est pas coupable, car elle ne peut pas l'être.

"Cette déclaration, c'est tout ce que vous pouvez faire pour elle ; ce que vous ne pouvez pas, c'est de faire refleurir désormais cette existence flétrie pour toujours ; ce que vous ne pourriez jamais, c'est de faire que cette femme ne soit pas la plus malheureuse entre toutes les femmes de la terre. Je vous le demande : fût-il jamais destinée plus lamentable que la sienne ?

"Orpheline, elle avait au moins dans le nom glorieux que son père lui avait légué, dans son patrimoine, modeste sans doute, mais suffisant, dans une famille honorable s'il en fut, dans une éducation distinguée, dans des grâces personnelles, l'espoir d'un heureux avenir. Lafarge parut... A Dieu ne plaise que je vienne affliger encore sa mémoire par des reproches même légitimes ; l'accusée elle-même les désavouerait.

"Vous savez comment il a obtenu sa main ; vous savez dans quel état était sa position. Lafarge parut, et bientôt, grâce à ce fatal mariage, honneur, fortune, illusions, espérances, santé même, oui, santé ! tout s'est évanoui pour elle, et évanoui sans retour !